

VISION GREEN

Commercialisé par Santander Consumer Finance, succursale en Belgique.

Fiche d'information Dépôt à terme Vision Green

1. Emetteur

Santander Consumer Finance, S.A. - Succursale en Belgique (ci-après « la Banque »)
Guldensporenpark 81 - 9820 Merelbeke-Melle – Belgique.

2. Droit applicable

Les Dépôts à terme Vision Green sont soumis aux [Conditions Générales](#) pour Comptes d'Epargne Réglementés en ligne, ainsi qu'aux Conditions Particulières pour les Dépôts à Terme Vision Green. Le droit applicable est le droit belge. Pour les dépôts à terme il n'existe pas de document informations clés.

3. Définition

La Banque propose des contrats à montant fixe et à durée déterminée liés à un compte d'épargne réglementé en ligne. Dans un dépôt à terme, l'épargne est fixée pour une période prédéterminée. Le taux d'intérêt fixé lors de l'ouverture d'un dépôt à terme reste constant jusqu'à l'échéance. La durée du Dépôt à Terme Vision Green est de 9 mois.

4. Groupe-cible

Ces produits sont particulièrement intéressants pour les clients qui ne doivent pas disposer de leur argent à court/moyen terme, qui sont à la recherche d'une rémunération fixe et d'un investissement responsable. Pour plus d'information, veuillez consulter le document « Cadre Global de Financement Vert, Social et Durable » du Groupe Santander ([« Global framework »](#)).

5. Devise

EURO

6. Taux d'intérêts

Durée 9 mois	Taux annuel	Taux effectif sur 9 mois*
Taux Brut	2,05%	1,545%
Taux Net	1,44%	1,081%

Le taux d'intérêt reste fixe durant toute la durée du terme. Les taux sont mis à jour régulièrement par la Banque. Pour connaître le taux d'application du jour, consultez notre site web : [Dépôt à terme Vision Green - Santander Consumer Bank](#). Le taux d'intérêt est fixé lors de l'offre, sur la base du taux d'intérêt du jour, et reste fixe pour toute la durée du dépôt à terme. Les intérêts sont calculés sur base du taux brut défini lors de la conclusion du contrat et seront réduits du précompte mobilier belge appliqué qui est actuellement de 30%.

* Le taux effectif est le taux annuel multiplié par la période de dépôt (nombre de jours du dépôt / 365). 9 mois sont considérés comme 275 jours, l'année est considérée comme 365 jours.

7. Montant minimum et maximum

Le dépôt minimum est de 1.000 EUR par dépôt à terme. Le dépôt maximum est de 200.000 EUR par dépôt à terme. Un client peut avoir un maximum de 6 comptes d'épargne réglementés et un maximum de 12 dépôts à terme par compte d'épargne (quel que soit le type de dépôt à terme), donc un maximum de 72 dépôts à terme par client. Dans le cas d'un compte d'épargne conjoint, les deux clients peuvent disposer ensemble d'un maximum de 72 dépôts à terme.

8. Durée

La Banque propose un dépôt à terme Vision Green d'une durée de 9 mois uniquement. Le dépôt à terme n'est pas renouvelé tacitement après l'échéance.

9. Droit de rétraction

Le client dispose du droit de rétracter le dépôt à terme sans pénalités et sans indication de motif. Il peut exercer ce droit pendant **14 jours** calendrier à dater de la conclusion du contrat par l'envoi d'une lettre recommandée au siège de notre banque : Santander Consumer Finance – Guldensporenpark 81, 9820 Merelbeke-Melle.

Par ailleurs, le client peut rétracter le placement à terme en euro en partie ou en totalité sans payer de pénalité et sans recevoir d'intérêts pour la période située entre la date du début du placement et celle du remboursement du capital placé, s'il est mis fin avant l'échéance au placement en euro endéans les 14 jours calendrier de sa création.

10. Clôture anticipée

Le client NE peut exiger le remboursement total ou partiel du capital placé avant l'échéance du terme du placement.

Dans des circonstances exceptionnelles (voir point 21 du document Conditions particulières pour les dépôts à terme de nos [Conditions Générales](#)), le client peut demander une clôture anticipée, partielle ou totale. Le client en informera la Banque qui pourra l'autoriser à sa discrétion. Des frais de clôture anticipée seront alors déterminés par la Banque, sur la base des caractéristiques du contrat, du temps restant à courir ainsi que des conditions de marché et ce en tenant compte d'une pénalité minimale de 2 % sur le capital initial, calculée au prorata de la durée restante. Au vu de ces éléments, vous pourriez ne pas récupérer votre capital initial.

A défaut d'accord entre le client et la Banque en ce qui concerne des conditions financières, le compte à terme continuera à courir jusqu'à l'échéance convenue à l'ouverture du compte à terme.

11. Compte d'épargne lié

L'ouverture d'un dépôt à terme Vision Green nécessite l'ouverture ou l'existence d'un compte d'épargne réglementé auprès de la Banque (compte lié). Le capital et les intérêts seront automatiquement versés sur ce compte à la date d'échéance du contrat.

12. Date valeur

Dépôt : date valeur du débit sur le compte d'épargne lié et crédit sur le dépôt à terme (ou J+1 si après 18h).

Retrait : date valeur du jour bancaire ouvrable du versement de l'argent (à l'échéance) sur le compte sous-jacent (ou J+1 si après 18h).

13. Décompte d'intérêts

Les dépôts à terme Vision Green génèrent des intérêts à taux fixe pendant la durée du contrat qui est de 9 mois. Les intérêts sont perçus à la date d'échéance du contrat et sont crédités sur le compte d'épargne réglementé lié.

14. Fiscalité

Les intérêts sont soumis au précompte mobilier belge de 30%. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle du client et est susceptible de changer à l'avenir. Lorsqu'on se réfère à un régime fiscal belge, celui-ci doit être compris comme étant le système fiscal applicable à un client particulier ayant la qualité de personne physique résident belge.

15. Frais et tarifs

L'ouverture d'un dépôt à terme Vision Green et sa gestion sont gratuites.

La clôture anticipée pourrait entraîner des frais additionnels (voir point 10 de cette fiche produit et point 21 du document [Conditions particulières pour les dépôts à terme Vision Green](#))

16. Risques

Risque de crédit : En cas de faillite ou de risque de faillite de la banque, l'épargnant court le risque de perdre son épargne ou d'être soumis à une réduction/conversion en actions (bail-in) du montant de la créance qu'il détient auprès de la banque au-delà du montant de 100.000€ par épargnant qui est couvert par le système légal de garantie des dépôts espagnol. Plus d'informations sur [le système de garantie des dépôts espagnol](#). Consultez la [Fiche d'information du déposant](#) sur notre site web : <http://www.santanderconsumerbank.be>.

Risque d'inflation : La hausse continue des prix (inflation) pourrait faire perdre de la valeur à l'argent déposé.

17. Plaintes

Vous pouvez adresser toute plainte à notre service de plainte par mail à plaintes@santanderconsumerbank.be . Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez contacter Ombudsfin asbl - North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2, B-1000 Bruxelles - ombudsman@ombudsfin.be, www.ombudsfin.be .